

**COMMUNE DE SAINT LAURENT LES TOURS**  
**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Mercredi 16 avril 2014 à 18h15**

Date de convocation : 10 avril 2014

Présents : Mr Pascal Lagarrigue – maire

Mrs Christiane Labrousse, Stéphanie Roussies, Maurice Eyzat, Julien Boris adjoints  
Mmes Nathalie Brunet, Muriel Cazard, Patricia Lamagat, Sonia Soulhol, Isabelle Tersou  
Mrs Firmin Ferrandery, Daniel Mack, Laurent Raffy, Willy Tchaghtchougha.

Excusée représentée : Mme Delphine Audoin par Mme Stéphanie Roussies

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des délégués aux différentes commissions (ci-joint tableau)
- Indemnités des élus
- Délégation du Conseil Municipal au Maire
- Autorisation de l'ordonnateur à signer les marchés à procédure adaptée
- Indemnités au Trésorier de la collectivité
- Délibération à prendre pour régularisation échange de terrain entre SA Grimen et la commune
- Création de deux postes « d'adjoint technique territoriale principal 2<sup>ème</sup> classe » au 1<sup>er</sup> mai 2014
- Création de deux postes « d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles » au 1<sup>er</sup> juillet 2014
- Questions diverses

**Secrétaire de séance : Mme Muriel Cazard**

**1. Désignation des délégués aux différentes commissions (ci-joint tableau)**

Avant de désigner les délégués dans les différentes commissions, M. Lagarrigue informe l'assemblée des délégations attribuées à chaque adjoint :

- *Pour Mme Labrousse 1<sup>er</sup> adjointe au maire* : Délégation pour les Finances, état civil, urbanisme, courrier, personnel communal – mairie – école, fêtes et cérémonies, vie associative
- *Pour Mme Roussies 2<sup>ème</sup> adjointe au maire* : Délégation pour les Finances, état civil, vie scolaire, communication, courrier, personnel communal – mairie – école, fêtes et cérémonies, vie associative
- *Pour M. Eyzat 3<sup>ème</sup> adjoint au maire* : Plan communal de sauvegarde, sécurité, urbanisme, travaux communaux voirie et bâtiments, personnel communal service technique voirie bâtiments, eau et assainissement
- *Pour M. Boris 4<sup>ème</sup> adjoint au maire* : Environnement, urbanisme, travaux communaux voirie et bâtiments, personnel communal service technique voirie bâtiments, eau et assainissement.

Voir tableau des commissions ci-joint.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

**2. Indemnités des élus**

Il s'agit de déterminer les indemnités qui vont être attribuées aux élus durant la durée du mandat.

En vertu de l'article L.2123.20 et suivants du code général des collectivités, le conseil municipal détermine librement le montant des indemnités des élus selon un taux maximal en référence à l'indice brut 1015 qui varie en fonction de la population.

**Pour le Maire** : le taux maximal 31% est automatique sauf décision contraire de l'assemblée.

**Pour les adjoints** : le taux maximum est de 8.25% dans la mesure où les adjoints ont reçu une délégation.

**Pour les conseillers** : possibilité d'indemniser des conseillers (taux maximal 6%) en sachant que l'octroi de ces indemnités ne doit pas entraîner un dépassement de l'enveloppe globale des indemnités maximales pouvant être octroyées aux maires et ses adjoints.

M. Lagarrigue souhaite nommer un délégué du conseil municipal qui pourra s'occuper du syndicat de l'eau et seconder les deux adjoints au Maire concernant les travaux, la voirie et le personnel communal du service technique. Il propose ce poste à M. Raffy qui accepte cette nomination.

Indemnités votées à l'unanimité (en référence à l'indice brut 1015)

Maire : 31%  
Adjoints : 7.25%  
Conseiller délégué : 4%

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **3. Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Afin de simplifier la gestion administrative, le conseil municipal peut déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. La loi fixe 24 matières qui peuvent être déléguées. Il s'agit par exemple d'autoriser le maire à réaliser des emprunts destinés au financement prévus au budget, d'exercer au nom de la commune les droits de préemption, réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum, accepter des dons et legs....

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **4. Autorisation de l'ordonnateur à signer les marchés à procédure adaptée**

Tout achat, quel qu'en soit le montant constitue un marché et l'attribution d'un marché est de la seule compétence du conseil municipal qui peut donner délégation au Maire. En l'absence de cette délégation, une délibération antérieure à la date d'achat doit être jointe à chaque mandat. Il s'agit d'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux ou de fournitures et de service jusqu'à un certain seuil ou certain montant (200 000€ par exemple).

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **5. Indemnités au Trésorier de la collectivité**

A chaque renouvellement de conseil municipal ou changement de Trésorier, il est proposé de reconduire les indemnités du Trésorier de la collectivité qui assure des prestations de conseil et de préparation des documents budgétaires.

Pour information, montant des indemnités allouées en 2013 : 465.09€ brut.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **6. Délibération à prendre pour régularisation échange de terrain entre SA Grimen et la commune**

Suite à l'acquisition de la parcelle Gambade par la Sa Grimen (Ets Leclerc), un échange de terrain a été fait entre la commune et le centre Leclerc. Le plan de bornage a été fait par GEA mais l'acte notarié n'a pas été signé chez le notaire Maître Decaux. Une délibération du conseil municipal est nécessaire afin de régulariser cet échange dont les frais sont entièrement pris en compte par le centre Leclerc.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **7. Création de deux postes « d'adjoint technique territoriale principal 2<sup>ème</sup> classe » au 1<sup>er</sup> mai 2014**

Suite au tableau d'avancement de grade édité par le centre départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot, deux agents ont été proposés pour augmenter de grade en date du 1<sup>er</sup> mai 2014. Une délibération du conseil municipal est nécessaire afin de créer les deux postes « adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ».

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **8. Création de deux postes « d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles » au 1<sup>er</sup> juillet 2014**

Suite au tableau d'avancement de grade édité par le centre départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot, deux agents ont été proposés pour augmenter de grade en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Une délibération du conseil municipal est nécessaire afin de créer les deux postes « agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles ».

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

## 9. Questions diverses

- **Travaux :**
  - programme voirie à définir rapidement pour le débroussaillage des voies communales, entretien des routes, travaux éclairage public ....
  - Montage de la cabane pour l'association de pétanque : en cours. Une convention devra être établie entre l'association et la commune.
  - Ramassage des déchets verts : assuré par l'entreprise Jérôme Nouzières jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2014.
  
- **Agents commune**
  - Une réunion sera prochainement programmée afin de présenter la nouvelle équipe à l'ensemble des agents communaux de la collectivité.
  - Suite aux départs de M. Laurent Valette au 1<sup>er</sup> avril 2014 et celui de Mme Sylvie Puech au 1<sup>er</sup> mai 2014, il est urgent de recruter un agent en contrat à durée déterminée afin de venir en aide à l'agent du service technique.
  - Recrutement de deux emplois saisonniers par l'ancienne équipe municipale pour le service technique (M. Rémy Sabatié au mois de Juillet et M. Charles Arnaudet au mois d'août).
  
- **Communication**
  - **Site internet de la commune** : c'est Mme Stéphanie Roussies qui est nommée comme administratrice du site.  
Toutes les informations et photos seront les bienvenues pour alimenter le site.
  
- **Formation des élus :**
  - L'Association des Maires de France en partenariat avec Mairie 2000 et l' Association des élus du Lot organisent des journées de formation selon le concept « Universités des Maires 2014 ». Trois journées sont proposées pour cette année : le 16 mai, 5 juin et 27 juin. Inscription obligatoire.
  
- **Manifestations**
  - 17 avril 2014 : loto des aînés
  - 8 mai 2014 : cérémonie du 8 mai (10h30) : avec participation des enfants du groupe scolaire Jean Lurçat, des associations de la commune, des pompiers et de la gendarmerie.
  - 25 mai 2014 : élections européennes : calendrier pour la surveillance et la tenue du bureau de vote à prévoir au prochain conseil
  - 5 juillet 2014 : plantation du mai
  - Soirée Ciné-ciel : candidature posée pour l'été 2014.

**Fin de séance : 21h30**

**Vu le Maire,  
Pascal Lagarrigue**